

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES 2026 sur masse salariale 2025 Tableau des taux

Les entreprises ne relevant pas de ces branches professionnelles n'ont pas de déclaration à effectuer.

IDCC	Convention collective	Contribution conventionnelle (% MS 2025) soumise à TVA 20%		Contribution au dialogue social non soumis à TVA
		Moins de 11 salariés	11 salariés et plus	
1411	Fabrication de l'ameublement		Accord collectif en cours de validation	
2089	Industrie des panneaux à base de bois		0,5% (hors DROM)	
3251 (ex 567)	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie		0,6% (hors DROM)	- 11 salariés : 500 € 11/- de 50 salariés : 875 € 50/- de 100 salariés : 1 250 € 100 salariés et + : 1 875 € (y-compris DROM)
3251 (ex 1044)	Horlogerie			
1607	Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes	Avenant à l'accord collectif signé le 16 décembre 2025 en cours de dépôt et de demande d'extension		
		0,05% (hors DROM)	- de 300 : 0,10% 300 et + : 0,20% (hors DROM)	
292	Plasturgie		0,15% (hors DROM)	Collecte assurée par l'AGPP - Contact : agpp@ciantech.fr
637	Industries et du commerce de la récupération			0,06% (y-compris DROM)
3238 (ex 700 - 707 - 1492 - 1495)	Production et transformation des papiers et cartons			- 11 salariés : 187 € 11/- de 50 salariés : 312 € 50/- de 100 salariés : 425 € 100/- de 300 salariés : 750 € 300 et + : 875 € (y-compris DROM)